

FÊTE DE LA MUSIQUE 2019 – APPEL A TALENTS !

Vous êtes musicien, musicienne, de Saint-Fons ? Le samedi 22 juin, à l'occasion de la Fête de la musique, venez vous produire sur scène !

Horaires de la Fête de la musique : 18h – 23h

Lieu : Clochettes, Ecole de musique municipale de Saint-Fons

A REMPLIR :

Nom :

Prénom :

Contact (téléphone)

Mail :

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise la Ville de Saint-Fons à réaliser des photographies, prises de films, enregistrement etc, et à les diffuser sur les supports municipaux (facebook, site de la ville, magazine municipal...).

POUR LES MINEURS (dès 12 ans)

NOM et PRENOM d'un / d'une responsable :

Contact téléphonique le 22 juin :

ATTENTION : le ou la responsable doit impérativement être présent-e le 22 juin lors du passage sur scène de la personne mineure, sans quoi elle se verra refuser son passage sur scène.

DROIT A L'IMAGE :

En tant que (**parent, responsable, animateur ou animatrice – RAYER LES MENTIONS INUTILES**), j'autorise la Ville de Saint-Fons à réaliser des photographies, prises de films, enregistrement etc et à les diffuser sur les supports municipaux (facebook, site de la ville, magazine municipal...) concernant :

..... (nom et prénom de la personne mineure).

Proposition :

Je chante

Je joue d'un instrument

- Préciser l'instrument :

- Préciser le répertoire interprété (style de musique...) :

MATERIEL TECHNIQUE MIS A DISPOSITION : L'école de musique municipale fournira une sono complète, des amplis, des micros chant, une batterie. **ATTENTION : aucun autre matériel technique ne sera fourni. Pour la diffusion de musique, il vous est demandé de venir avec votre propre moyen de diffusion SUR DEUX SUPPORTS DIFFERENTS pour plus de sureté).**

CONTACT : Téléphone : 04 78 70 47 79 (Ecole de musique municipale) ou 04 72 09 26 36 (Coordination culturelle).

Mail : culture@saint-fons.fr

L'accès aux informations personnelles portées sur ce formulaire est strictement limité aux services municipaux de l'Ecole de musique et de la coordination culturelle. L'utilisation et le traitement des données collectées seront limités à la Fête de la musique 2019, pour vous contacter en vue et pendant de l'événement. Ces données seront conservées de manière confidentielle et en toute sécurité durant une année, puis archivées de façon légale. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Il est indiqué qu'en signant le présent formulaire, la personne consent à l'utilisation de ses données personnelles dans les limites indiquées ci-dessus. Ce **consentement pourra être retiré à tout moment**, en adressant un courrier en RAR à la Ville de Saint-Fons, sans compromettre toutefois la licéité du traitement réalisé avant ledit retrait.